

<b>Zeitschrift:</b>	Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
<b>Herausgeber:</b>	Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
<b>Band:</b>	37 (1908)
<b>Artikel:</b>	Rapport et proposition de la commission des contrôleurs à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard
<b>Autor:</b>	Ringier, A. / Knüsli-Simond / Bleuler-Hüni, C.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-622984">https://doi.org/10.5169/seals-622984</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rapport et proposition

de la

## Commission des Contrôleurs

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard  
concernant les comptes et le rapport de gestion de 1908.

---

*Messieurs,*

La Commission des contrôleurs élue à teneur de l'art. 60 des statuts par l'assemblée générale des actionnaires avec mandat d'examiner les comptes de l'exercice 1908 s'est réunie le 20 courant à Lucerne. Mr le Conseiller d'Etat C. Bleuler de Zurich a été appelé à remplacer Mr le Conseiller d'Etat J. Schmid, empêché.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après le résultat de nos travaux :

Les matériaux de comptabilité sont en ordre parfait, une clarté exemplaire règne dans toutes les écritures. Les organes de l'administration nous ont fourni très obligeamment tous les renseignements demandés. Après de nombreux pointages dans les différents comptes, nous avons comparé le grand-livre avec les comptes et ceux-ci avec le rapport de gestion imprimé et constaté l'entièvre concordance des situations avec les livres qui nous ont été soumis.

En particulier les recettes et les dépenses du compte d'exploitation du mois de janvier ont été vérifiées au moyen de pointages.

De même nous avons examiné par pointages les effets et valeurs et cet examen nous a convaincus de l'exactitude des situations justifiées.

Nous nous rangeons complètement aux propositions de la Direction et du Conseil d'administration et tout spécialement à celle relative à la mise en réserve pour 1908, d'une nouvelle somme de fr. 800 000. — pour droits à la retraite assurés par contrats ; nous recommandons ces propositions à votre approbation.

LUCERNE, le 20 April 1909.

La Commission des contrôleurs :

**A. Ringier**, Conseiller d'Etat.  
**Knüsli-Simond.**  
**C. Bleuler-Hüni.**

